

Grenoble, le 29 juillet 2021

M. Eric PIOLLE
Maire de Grenoble
Hôtel de Ville
Bd Jean Pain
38000 GRENOBLE

Monsieur le Maire,

Vous avez dernièrement adressé un courrier aux directeurs d'Uber Eats et Deliveroo pour signaler les problèmes soulevés par leurs pratiques commerciales et managériales. Leurs livreurs, poussés par la course au faible rendement des prestations, sont incités à prendre des risques pour eux-mêmes et les autres en allant toujours plus vite. Aussi, *"le recours aux scooters semble exponentiel"*.

Nous partageons votre diagnostic et vous sommes reconnaissants de votre souci d'un danger qui se développe dans les rues piétonnes où les livreurs se faufilent entre les passants. En plus du risque accru de collision, le recours aux scooters est source de bruit et de pollution pour les passants et les riverains.

Aussi, nous vous sollicitons afin que vous preniez un arrêté visant à interdire la circulation des scooters dans les rues piétonnes, comme le permet votre pouvoir de police et comme l'ont fait vos confrères de Montpellier et Nantes.

Nous vous remercions de nous informer de la suite que vous donnerez à notre proposition.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Guy Waltisperger, Président du CLUQ